

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-20

L'an deux mille vingt six à 10h00

Le 4 juin, à CHALONS EN CHAMPAGNE

Date de convocation	27 mai 2026
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	40 Présents
 Votes par procuration	3 votes par procuration

Étaient présents :

M Christain ALBERTI
M Francis ANNOULD
M Jean-Marie BARREDA
M Marc BILLON
M Damien BLONDIN
Mme Stéphanie CALLAIS
Mme Lydia CHARBONNIER
M Samuel CHOINET
Mme Danielle COMBE
M Jean – Pierre CORVISIER
M. Eric DAVIN
Mme Ines DE MONTGON
Mme Sylvaine DENIS
M Bruno FAUCHERON
Mme Pascale GAILLOT
M Marc GUÉNIOT
M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
M Dominique HAMAIDE
Mme Dominique HUMBERT (PV de M JOURDAIN)

Mme Sylvine JOSSELIN
M Michel LALLEMAND
M Cyril LECOURTIER
M Pascal LEPAGE
M Christophe MAROT
M Eric MATHIEU
M Damien MAYAUX
M Mickaël MERCIER
M Frédéric MENSER
M Jean-Luc MUNIERE
M. Michel NORMAND (PV de Mme JOSEPH)
M Aalin PANCHER
M Sébastien PAULET
M Jean-Marie PIERRE
M Boris RAVIGNON
M Yannick ROSSATO
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M Mathieu SERVAGI (PV de M PAGNONCELLI)
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

CONSTITUTION DE LA CAO « PAYS SEDANAIS »

Résultat du vote
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-20

Objet de la délibération :

CONSTITUTION DE LA CAO « PAYS SEDANAIS »

Les conventions de délégation de compétence GEMAPI prévoient que « lorsque la réglementation de la commande publique exige le recours à une commission d'appel d'offres (CAO), l'EPAMA - EPTB Meuse en institue une spécifique au projet. Un siège y sera attribué à chaque EPCI déléguant de l'opération, sur le territoire duquel se déroule le projet et membre de l'EPAMA - EPTB Meuse. »

L'article L2121-22 du CGCT précise que le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la CAO ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein. »

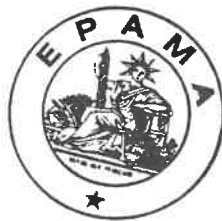
Suite au renouvellement des EPCI, il est proposé de procéder au renouvellement des sièges.

Le Comité Syndical ;

A l'unanimité :

DESIGNE les membres de la Commission d'Appel d'Offres « Pays sedanais » comme suit :

CAO Pays sedanais			
Titulaires	Structure	Suppléants	Structure
M Christophe MAROT	CA Ardenne Métropole	M Marc GUÉNIOT	CA Ardenne Métropole
M Michel NORMAND	Conseil Départemental 08	Mme Else JOSEPH	Conseil Départemental 08
M Bruno FAUCHERON	CA Ardenne Métropole	Mme Martine LESSERTISSEUR	CA Ardenne Métropole
M Didier HERBILLON	CA Ardenne Métropole	Mme Ines DE MONTGON	CA Ardenne Métropole
M Farid BESSADI	CA Ardenne Métropole	Mme Marzia DE BONI	CA Ardenne Métropole
Président : M Boris RAVIGNON			



Le Président de l'EPAMA

Monsieur Boris RAVIGNON